

Conseil d'Administration de Befimmo SA
Parc Goemaere
Chaussée de Wavre 1945
1160 Bruxelles

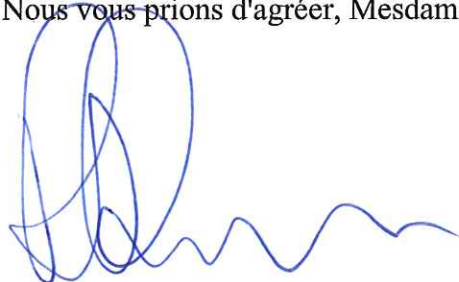
18 novembre 2014

Mesdames, Messieurs,

Objet : article 48 de la Loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées

Par la présente, nous vous confirmons, en application de l'article 48 de la Loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées et dans le cadre des opérations envisagées par Befimmo SA, pouvant générer une augmentation de capital et une émission d'actions nouvelles de Befimmo SA, que la situation économique générale et l'état des biens immobiliers du portefeuille de Befimmo au 18 novembre 2014 n'exigeait pas une nouvelle évaluation de ces biens immobiliers par rapport à celle réalisée au 30 septembre 2014. Cette évaluation du 30 septembre 2014, pour une valeur totale du portefeuille acte en mains (c'est-à-dire droits et taxes inclus) de 844.375.000 EUR (à savoir 823.780.488 EUR de juste valeur), restait donc valable.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués,



R.P. Scrivener MRICS

National Director

Head of Valuation and Consulting

Pour Jones Lang LaSalle